



Sainte-Cécile-de-Milton

Budget 2025

Programme Triennal d'Immobilisations 2025 à 2027



Mot du maire

Chères citoyennes,
Chers citoyens

L'exercice budgétaire étant complété, je vous présente les faits saillants qui nous ont menés à l'adoption du budget 2025. Avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation, le conseil a dû réfléchir, à savoir comment en minimiser l'impact, tout en répondant à de nouvelles tarifications.

Voici trois données importantes à retenir. La première, l'évaluation moyenne des immeubles à augmenter de 60.1%. La deuxième, l'augmentation moyenne des comptes de taxes est d'un peu plus de 10%. La troisième, le budget d'exploitation augmente de 1.5%. Le taux de taxation sera abaissé de façon significative pour pallier l'importante hausse de la valeur des immeubles, il se situera à 0.35¢ pour 2025 vs 0.50¢ en 2024.

Vous comprendrez ici que l'on parle de moyenne, il est plus que possible que pour certains la hausse soit plus significative que d'autres. À titre d'exemple, les propriétaires de terrains vacants ont vu leur valeur triplée, il en résultera une augmentation plus importante que la moyenne de 10%.

Quelques tarifications qui nous sont imposées avec lesquels nous n'avons aucun pouvoir de négociations. Le service incendie doit répondre à de nouvelles obligations en vertu de la révision du schéma de couverture incendie. Cette obligation, aura à terme un impact sur le budget de 140k, pour 2025 l'entrée du schéma est prévue à mi-année, donc la somme prévue au budget est de 70k. La déserte policière de la S.Q. est majorée de 30k. Juste pour ces deux postes budgétaires, c'est 100k de plus en 2025.

Au niveau des investissements pour 2025, les deux principaux projets seront le nouveau garage dont les travaux ont débuté il y a quelques semaines, et qui se poursuivront jusqu'au début de l'été. De plus, d'importants travaux auront lieu sur la route Boileau, remplacement de ponceaux, amélioration du pont Bernier, et pavage de la route. Ces travaux devraient débuter à la fin du printemps et se terminer à la fin de l'été.

Autre dossier important pour le conseil, le projet du lien cyclable entre Granby et Sainte-Cécile. Ce projet entre dans une phase importante, soit celle des autorisations, la CPTAQ, l'environnement et les propriétaires. Il est prévu en cours d'année de tenir une rencontre avec vous afin de vous présenter le projet, la rencontre pourrait avoir lieu à la suite de la décision de CPTAQ. Nous espérons avoir leur réponse d'ici la fin du printemps.

Ce qui importe pour nous, c'est de maintenir une situation financière saine et flexible, sans percevoir inutilement des sommes dont nous n'avons pas besoin. Je reprends ma phrase habituelle « *l'argent que vous gagnez est beaucoup plus utile dans vos poches que dans nos coffres* ».

Si vous avez des idées, des suggestions ou commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous sommes toujours attentifs à ceux-ci.

Je vous souhaite, à tous, au nom de mes collègues, de l'administration et en mon nom personnel un très joyeux temps des Fêtes! Au plaisir de tous se retrouver en 2025.

Vous êtes notre raison d'être,

Paul Sarrazin, maire

BUDGET 2025

REVENUS

TAXES

	2025	2024
Sur la valeur foncière		
Total sur la valeur foncière	2 192 443 \$	1 957 234 \$
Total tarification services municipaux	413 638 \$	438 734 \$
TOTAL – Taxes	2 606 081 \$	2 395 968 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	19 000 \$	20 894 \$
TOTAL – Paiements tenant lieu de taxes	19 000 \$	20 894 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Autres revenus	239 838 \$	361 625 \$
Autres services rendus	109 833 \$	157 790 \$
TOTAL – Autres revenus sources locales	349 671 \$	519 415 \$

TRANSFERTS

Transferts inconditionnels	162 697 \$	117 444 \$
Transferts conditionnels	0 \$	0 \$
Total subventions gouvernementales	152 635 \$	184 100 \$
TOTAL – Subventions gouvernementales	315 332 \$	301 544 \$

TOTAL – REVENUS **3 290 084 \$** **3 237 821 \$**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2025	2024
Conseil municipal	150 223 \$	155 931 \$
Application de la loi	0 \$	0 \$
Gestion financière et administrative	425 455 \$	453 141 \$
Greffé	23 199 \$	19 945 \$
Évaluation	54 832 \$	55 038 \$
Gestion du personnel	0 \$	842 \$
Autres - Hôtel de Ville	206 543 \$	219 372 \$
TOTAL – Administration générale	860 252 \$	904 269 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	293 229 \$	265 342 \$
Protection incendie	314 528 \$	148 589 \$
Premiers répondants	66 331 \$	129 066 \$
Autres - Sécurité publique	2 356 \$	7 210 \$
TOTAL – Sécurité publique	676 446 \$	550 207 \$

TRANSPORT ROUTIER

Voirie municipale	353 832 \$	289 950 \$
Enlèvement de la neige	408 154 \$	427 346 \$
Éclairage de rues	8 704 \$	11 000 \$
Circulation et stationnement	21 000 \$	28 800 \$

	2025	2024
Transport en commun	12 500 \$	17 388 \$
Autres - Transport (garage)	7 419 \$	24 560 \$
TOTAL – Transport routier	811 609 \$	799 044 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Matières résiduelles	314 456 \$	316 182 \$
Amélioration des cours d'eau	83 832 \$	106 767 \$
Protection de l'environnement	0 \$	16 663 \$
TOTAL – Hygiène du milieu	398 288 \$	439 612 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Autres	0 \$	758 \$
TOTAL – Santé et Bien-Être	0 \$	758 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Aménagement, urbanisme et zonage	149 827 \$	147 235 \$
Promotion et développement économique	134 604 \$	27 636 \$
TOTAL – Aménagement, urbanisme et développement	284 431 \$	174 871 \$
LOISIRS & CULTURE		
Centre communautaire	46 949 \$	57 355 \$
Arénas et patinoires	19 191 \$	12 150 \$
Parcs et terrains de jeux	124 068 \$	121 144 \$
Immeuble 112	0 \$	27 305 \$
Fabrique Ste-Cécile	0 \$	0 \$
Pavillon Gévry Lussier	0 \$	0 \$
Autres et vie communautaire	199 253 \$	276 047 \$
TOTAL – Loisirs et culture	389 461 \$	494 001 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme et frais de financement	4 136 \$	3 482 \$
Autres frais de financement	2 500 \$	4 000 \$
TOTAL – Autres frais de financement	6 636 \$	7 482 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Dette à long terme – remboursement capital	30 547 \$	32 970 \$
TOTAL – Autres activités financières	30 547 \$	32 970 \$
AFFECTATIONS		
Affectation – réserves financières	(167 586) \$	(165 393) \$
TOTAL – Affectations	(167 586) \$	(165 393) \$
TOTAL – DÉPENSES	3 290 084 \$	3 237 821 \$

**Programme des dépenses en immobilisations
Années 2025-2026-2027**

**Programme triennal pour les
années 2025-2026-2027**

	Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
136 Principale - réaménagement	230 000,00			30 000,00		16 000,00	184 000,00	230 000,00
Enseignes municipales	55 000,00		55 000,00					55 000,00
Études préliminaires et à la confection des plans et devis (voirie et	100 000,00			100 000,00				100 000,00
Garage municipal	3 208 505,00					1 170 345,00	2 038 160,00	3 208 505,00
Petit véhicule (entretien des parcs)	20 000,00		20 000,00					20 000,00
Pavage Boileau	1 074 547,00	900 000,00				174 547,00		1 074 547,00
Pavage et ponceaux 1 er Rang Est	96 500,00					19 300,00	77 200,00	96 500,00
Pavage et ponceaux 3e Rang Est	550 700,00					110 140,00	440 560,00	550 700,00
Pavage et ponceaux 5e Rang	532 700,00					106 540,00	426 160,00	532 700,00
Pavage et ponceaux 6e Rang	1 408 000,00					281 600,00	1 126 400,00	1 408 000,00
Pavage Haut de la Rivière Nord	1 176 201,00					352 860,30	823 340,70	1 176 201,00
Pavage Haut de la Rivière Sud	2 894 400,00					578 880,00	2 315 520,00	2 894 400,00
Pavage rue Boulais	350 000,00					350 000,00		350 000,00
Pickball, jeu d'échecs, abreuvoir...	100 000,00			20 000,00			80 000,00	100 000,00
Piste cyclable	5 113 545,00					1 022 709,00	4 090 836,00	5 113 545,00
Ponceau 1 er Rang Ouest	109 082,00				32 724,60		76 357,40	109 082,00
Ponceau Haut de la Rivière Nord	127 140,00				38 142,00		88 998,00	127 140,00
Ponceau Route Boileau	207 875,00				62 362,50		145 512,50	207 875,00
Ponceaux route Deslandes	10 200,00					2 040,00	8 160,00	10 200,00
Ponceaux route Lanctôt	161 800,00					32 360,00	129 440,00	161 800,00
Pont ch Bernier	41 995,00				41 995,00			41 995,00
Système ouvre porte électronique	30 000,00		30 000,00					30 000,00
Toiture patinoire+ réflexion	3 824 528,00					764 905,60	3 059 622,40	3 824 528,00
Voiture électrique	30 000,00		30 000,00					30 000,00
Système audio/vidéo pour le centre communautaire	10 000,00		10 000,00					10 000,00
Total	21 462 718,00	900 000,00	145 000,00	150 000,00	175 224,10	4 982 226,90	15 110 267,00	21 462 718,00

2025

	Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
136 Principale - réaménagement (plan et devis)	30 000,00			30 000,00				30 000,00
Études préliminaires et à la confection des plans et devis (voirie et	100 000,00			100 000,00				100 000,00
Garage municipal	3 208 505,00					1 170 345,00	2 038 160,00	3 208 505,00
Petit véhicule (entretien des parcs)	20 000,00		20 000,00					20 000,00
Pavage Haut de la Rivière Nord	1 176 201,00					352 860,30	823 340,70	1 176 201,00
Pickball, jeu d'échec, abreuvoir...	100 000,00			20 000,00			80 000,00	100 000,00
Voiture électrique	30 000,00		30 000,00					30 000,00
Piste cyclable	255 677,00						255 677,00	255 677,00
Ponceau 1 er Rang Ouest	109 082,00				32 724,60	0,00	76 357,40	109 082,00
Ponceau Haut de la Rivière Nord	127 140,00				38 142,00	0,00	88 998,00	127 140,00
Ponceau Route Boileau	207 875,00				62 362,50	0,00	145 512,50	207 875,00
Ponceaux route Lanctôt	161 800,00					32 360,00	129 440,00	161 800,00
Système ouvre porte électronique	30 000,00		30 000,00					30 000,00
Système audio/vidéo pour le centre communautaire	10 000,00		10 000,00					10 000,00
Pavage Boileau	1 074 547,00	900 000,00				174 547,00	0,00	1 074 547,00
Pont ch Bernier en 205	41 995,00				41 995,00			41 995,00
Total	6 682 822,00	900 000,00	90 000,00	150 000,00	175 224,10	1 730 112,30	3 637 485,60	6 682 822,00

2026

	Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
Pavage et ponceaux 1 er Rang Est	96 500,00					19 300,00	77 200,00	96 500,00
Pavage et ponceaux 3e Rang Est	550 700,00					110 140,00	440 560,00	550 700,00
Pavage et ponceaux 5e Rang	532 700,00					106 540,00	426 160,00	532 700,00
Pavage et ponceaux 6e Rang	1 408 000,00					281 600,00	1 126 400,00	1 408 000,00
Pavage rue Boulais	350 000,00					350 000,00		350 000,00
Piste cyclable	4 857 868,00					1 022 709,00	3 835 159,00	4 857 868,00
Ponceaux route Deslandes	10 200,00					2 040,00	8 160,00	10 200,00
136 Principale - réaménagement	200 000,00					16 000,00	184 000,00	200 000,00
Enseignes municipales	55 000,00		55 000,00					55 000,00
Total	8 060 968,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	1 908 329,00	6 097 639,00	8 060 968,00

2027

	Estimé	TECQ	Fonds roulement	Surplus	Carrières et sablière	Emprunts	Autres	Total
Pavage Haut de la Rivière Sud	2 894 400,00					578 880,00	2 315 520,00	2 894 400,00
Toiture patinoire+ réflexion	3 824 528,00					764 905,60	3 059 622,40	3 824 528,00
Total	6 718 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 343 785,60	5 375 142,40	6 718 928,00



Sainte-Cécile-de-Milton

**Province de Québec
Municipalité de régionale de Comté de La
Haute-Yamaska**

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE MILTON**

RÈGLEMENT 668-2024

**RÈGLEMENT 668-2024 POUR FIXER
LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton adoptera le 9 décembre prochain son budget pour l'année 2025 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'administration requiert des fonds afin de maintenir les services rendus aux contribuables de la Municipalité et qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2025, les taux de la taxe foncière générale et des compensations exigibles des propriétaires des immeubles situés sur son territoire, ces compensations étant dans ce cas assimilées à des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance tenue le 11 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ordonne et statue par le présent règlement ce qu'il suit à savoir :

ARTICLE 1 « *PRÉAMBULE* »

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 « *ANNÉE FISCALE* »

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2025.

ARTICLE 3 « *TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES* »

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, agricole et non agricole, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux qui se compose comme suit :

- Taxe foncière sur la valeur imposable : 0,3027 \$ par 100,00 \$ d'évaluation;
- Taxe pour le service de police : 0,0473 \$ par 100,00 \$ d'évaluation;

ARTICLE 4 « TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS »

Une taxe spéciale sur les terrains vagues non desservis et qui peuvent être construits dans le périmètre urbain, n'ayant pas de bâtiment principal, sera prélevée selon la valeur des terrains telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 50% de la taxe foncière, soit, 0,1750 \$ par 100,00 \$ d'évaluation.

ARTICLE 5 “TAXE SPÉCIALE POUR RÈGLEMENT D’EMPRUNT”

Une taxe spéciale imposée selon les dispositions du règlement d'emprunt est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, agricole et non agricole, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et est fixée comme suit :

Règlement 457-2007 (acquisition immeuble) : 0,0038 \$ par 100,00 \$ d'évaluation

ARTICLE 6 “TAXE SPÉCIALE POUR LE PARC PME”

Une taxe spéciale pour le Parc PME est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables du Parc PME de la rue Industrielle, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,1000 \$ par 100,00 \$ d'évaluation.

Cette taxe spéciale aura comme objectif de réaliser un projet d'identification et de sécurité.

ARTICLE 7 “COMPENSATION POUR LE SERVICE D’ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES”

Aux fins de payer les dépenses reliées au service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après;

- Pour le service d'ordures ménagères, de matières recyclables, de matières organiques et contenants standardisés :
 - 162.00 \$ par logement
- Pour les écocentres :
 - 50.00 \$ par logement et ICI
- Pour les bacs supplémentaires pour les ordures (Immeubles Admissibles Seulement – les entreprises agricoles garderies en milieu familial, maison d'accueil pour personnes âgées ou handicapées et les familles ou les maisons intergénérationnelles

de 6 occupants et plus) :

- 67.00 \$ par IAS
- Pour le service de matières recyclables avec conteneur offert aux industries, commerces et institutions (ICI) :
 - (Moins de 4 verges) 0.00 \$
 - (4 verges et plus) 0.00 \$
- Pour utilisation d'un conteneur pour le service de matières recyclables offertes aux industries, commerces et institutions (ICI)
 - (Moins de 6 mois) 0.00 \$
 - (6 mois et plus) 0.00 \$

ARTICLE 8 “COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES”

Aux fins de payer les dépenses reliées au service de vidange des installations septiques (une fois aux deux ans), il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de la Municipalité comprenant un logement ainsi qu'au bâtiment assimilable à une résidence isolée, une compensation de 163.45 \$ pour chaque fosse septique.

ARTICLE 9 “COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE”

Aux fins de payer les dépenses reliées au service de vidange des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, de chaque propriétaire d'un bâtiment assimilable à une résidence isolée, une compensation de 172.00 \$ pour chaque fosse septique.

ARTICLE 10 “TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS”

- Permis de lotissement :
 - 1er lot créé 150.00 \$
 - Lot additionnel 75.00 \$
- Permis de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bâtiment (résidentiel, commercial, industrielle et agricole) :
 - Coût des travaux : 0 \$ à 5 000 \$ 50.00 \$
 - Par tranche de 1 000 \$ additionnelle :
 - Jusqu'à 500 000 \$ 1,75 \$
 - De 500 000 \$ à 1 000 000 \$ 1.00 \$
 - De 1 000 000 \$ à 3 000 000 \$ 0,50 \$
 - Plus de 3 000 000 \$ 0,25 \$
- Certificat pour ouvrage ou travaux en milieux humides et hydriques 75.00 \$
- Certificat pour l'installation ou la modification d'une enseigne 35.00 \$

• Certificat pour l'installation d'une piscine	45.00 \$
• Certificat pour l'installation d'un bain à remous (SPA)	GRATUIT
• Certificat pour la construction d'un mur de soutènement	45.00 \$
• Certificat pour la construction d'une clôture	45.00 \$
• Certificat pour l'installation septique :	
- Nouvelle installation ou remplacement de l'élément épurateur	75.00 \$
- Remplacement de la fosse septique seulement	45.00 \$
• Certificat pour un ouvrage de captage des eaux souterraines	75.00 \$
• Certificat pour une démolition	35.00 \$
• Certificat pour le déplacement d'une construction	35.00 \$
• Demande de dérogation mineure	400.00 \$
• Demande de modification aux règlements d'urbanisme :	650.00 \$
- Si des frais d'experts sont requis, les frais seront à la charge du demandeur.	
• Autres permis relatifs aux règlements d'urbanisme	45.00 \$
• Lettre d'information sur l'installation septique	30.00 \$
• Permis de brûlage	GRATUIT
• Certificat pour abattage d'arbres résidentiel	GRATUIT
• Permis d'accès ou de canalisation	75.00 \$
• Permis de vente à l'extérieur de produits	150.00 \$
• Permis pour colportage :	250.00 \$
- Pour les organismes reconnus par la Municipalité	GRATUIT
• Permis pour rassemblement	150.00 \$

ARTICLE 11 "CONTRÔLE ANIMALIER"

Pour tout propriétaire, maître ou gardien d'un chien dans les limites de notre municipalité, la somme à payer pour l'obtention d'une licence annuelle est de :

• Licence pour chien stérilisé ou non	25.00 \$ par licence
- Remplacement d'une licence (perte ou destruction)	10.00 \$ par licence
- Chien guide	GRATUIT
• Chenil	200.00 \$ par chenil
• Ouverture d'un dossier concernant le règlement sur les chiens dangereux	500.00 \$
• Frais d'évaluation pour chien potentiellement dangereux transférés au propriétaire	

ARTICLE 12 “LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE ET TERRAIN DE BALLE AU PARC DES GÉNÉRATIONS”

LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE

Aux fins de financer les frais inhérents à la salle communautaire, il est imposé et sera exigé pour tous les locateurs d'espace à la salle communautaire un tarif, tel qu'établi ci-après :

- Salle communautaire :
 - Résident : 300.00 \$ + taxes
 - Non résident : 500.00 \$ + taxes
 - Organismes reconnus par le Conseil **GRATUIT**
 - Dépôt de responsabilité : 250.00 \$
- Utilisation du projecteur multimédia 100.00 \$ / jour
 - Dépôt de responsabilité : 1000.00 \$
- Utilisation du système de sonorisation 50.00 \$ / jour
 - Dépôt de responsabilité : 100.00 \$

Notes :

- *Sur demande, une réduction pourrait être accordée, par résolution du conseil, concernant la location de la salle communautaire pour des locations régulières et fréquentes, de courte durée et qui ne requerraient aucun ménage.*
- *Une cafetière de 55 tasses ou 100 tasses est incluse dans la location et disponible dans la cuisine*
- *Le dépôt de responsabilité sera remboursé dans les semaines suivant la location, et cela **seulement si** la location s'est faite sans bris, vol ou vandalisme **et** ne nécessitant pas de ménage supplémentaire.*

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité lors de la réservation.
- Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

LOCATION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC DES GÉNÉRATIONS

Location du terrain de balle avec ACCÈS AU CHALET SEULEMENT

Une journée :

- Résident 100.00 \$ + taxes

- Non résident	200.00 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250.00 \$
Tournoi (plus d'une journée)	
- Résident	150.00 \$ + taxes
- Non résident	400.00 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250.00 \$

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité lors de la réservation.
- Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

Location du terrain de balle INCLUANT ACCÈS À LA CANTINE, KIOSQUE DES ANNONCEURS ET CHALET DES PATINEURS

Une journée :

- Résident	150.00 \$ + taxes
- Non résident	300.00 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250.00 \$

Tournoi (plus d'une journée) :

- Résident	250.00 \$ + taxes
- Non résident	600.00 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250.00 \$

Pour la saison estivale :

- Réservation résident	200.00 \$ + taxes
- Réservation non-résidente	400.00 \$ + taxes
- Dépôt de responsabilité :	250.00 \$

Notes :

- *Ce type de location inclut l'accès au réfrigérateur, plaques au propane, chambre froide et la friteuse. L'électricité et le propane sont inclus.*
- *Copie de carte ou document attestant l'adresse et l'âge (18 ans et plus) pour la personne responsable de la location.*

Notes pour la saison estivale :

- *Le paiement doit se faire par la personne responsable de la ligue à la signature du contrat.*
- *Une preuve de résidence est demandée pour la personne responsable de la ligue.*

- Copie de carte ou document attestant l'adresse et l'âge (18 ans et plus) pour la personne responsable de la location.

Modalités de paiement :

- La facture est payable en intégralité lors de la réservation.
- Le dépôt de responsabilité est payable en intégralité lors de la réception des clés.

En cas d'annulation :

- Pour une annulation effectuée 30 jours avant la date prévue : remboursement complet du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée entre 14 et 30 jours avant la date prévue : remboursement à 50% du coût de la location.
- Pour une annulation effectuée 13 jours et moins avant la date du début de la réservation : aucun remboursement.

En cas d'annulation pour une location de saison estivale :

- Voir la politique de loisirs et événements de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

ARTICLE 13 “CARTE LOISIR DE GRANBY”

L'entente loisir avec la ville de Granby a été renouvelée pour les années 2024 à 2028. Pour obtenir la carte loisir de Granby, il faut un certificat d'admissibilité délivré par la Municipalité.

Le coût du certificat pour l'année 2025 est de :

- 91,86 \$ + taxes par personne, pour les 0-17 ans et 55 ans et +.
- 183,75 \$ + taxes par personne, pour les 18-54 ans.

ARTICLE 14 “NOMBRE DES VERSEMENTS”

Toutes les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux, trois, quatre, cinq ou six versements égaux.

ARTICLE 15 “DATE DES VERSEMENTS”

Les comptes seront envoyés le 3 février 2025.

Les taxes, payables en 6 versements égaux, doivent être réglées aux dates suivantes :

- 3 mars 2025,
- 14 avril 2025,
- 26 mai 2025,
- 7 juillet 2025,
- 18 août 2025,
- 29 septembre 2025.

ARTICLE 16 “TAUX D’INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES”

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 17 “PAIEMENT EXIGIBLE”

Lorsqu’un versement n’est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 18 “SOLDE”

Tous les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 50.00 \$ seront reportés au compte de l’année suivante. Toutefois, pour les comptes ayant un solde supérieur à 50.00 \$, un état de compte sera envoyé.

ARTICLE 19 “AVIS DE RAPPEL”

Un avis de rappel sera envoyé après le deuxième versement, le quatrième versement et le sixième versement et un dernier avant la fin de l’année.

ARTICLE 20 “FRAIS D’ADMINISTRATION”

Des frais d’administration de 50.00 \$ sont exigés de tout tireur d’un chèque ou d’un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 21 “ENTRÉE EN VIGUEUR”

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Paul Sarrazin, maire

*Pierre Dionne, directeur général
et greffier-trésorier*

ÉCHÉANCIER DE LA PROCÉDURE

AVIS DE MOTION :

Résolution no. 2024-11-221

Adopté le 2024-11-11

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT :

Résolution no. 2024-12-233

Adopté le 2024-12-02

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2024-12-03

Carte Loisir de Granby

Qu'est-ce que la carte loisir de Granby ?

C'est une carte qui offre des avantages à la population de Granby et des Municipalités alentours ayant une entente avec la ville de Granby.

La municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a-t-elle une entente avec la ville de Granby ?

Oui, la Municipalité a renouvelé l'entente pour les années 2024 à 2028 afin de continuer à offrir à ses citoyens la possibilité de participer aux activités proposées par la ville de Granby et à jouir de leurs infrastructures.

Qui peut se procurer la carte loisir de Granby ?

Un citoyen de Granby ou un citoyen d'une Municipalité ayant une entente avec la ville de Granby.

Pourquoi obtenir la carte loisir de Granby ?

La carte-loisirs est obligatoire pour bénéficier des services suivants :

- Pour toutes activités nécessitant une inscription de Granby Multi-Sports, de Vie culturelle et communautaire de Granby, de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier et du centre aquatique Desjardins de Granby ;
- Pour profiter des privilèges de prêt, accéder aux ressources en ligne et utiliser gratuitement les équipements informatiques de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier ;
- Pour utiliser le service de taxibus du transport urbain de Granby.

La carte-loisirs vous donne droit à :

- Une réduction de 20 % sur le droit de jeu régulier au Club de golf Miner;
- Un tarif préférentiel pour les activités libres au centre aquatique Desjardins de Granby;
- Un accès gratuit aux sentiers du CINLB;
- Un accès gratuit aux qualifications du Challenger de Granby ;
- Au programme de rabais familial.

Comment obtenir la carte loisir de Granby ?

Le citoyen souhaitant se procurer la carte loisir doit en premier temps se rendre à la Municipalité afin d'obtenir une attestation de résidence ou certificat d'admissibilité (\$) en ayant en main une preuve de résidence à son nom (compte de taxe, facture d'électricité, etc...).

Ensuite, il pourra se rendre à Granby, aux endroits suivants pour se procurer la carte loisir en personne :

- Bibliothèque Paul-O.-Trépanier (11, rue Dufferin, 450-776-8320)
- Centre aquatique Desjardins de Granby (560, rue Léon-Harmel, 450-776-8242)
- Granby Multi-Sports (601, rue Léon-Harmel, 450-776-8350)
- Vie culturelle et communautaire de Granby (279, rue Principale, bureau 211, 450-361-6081)

Quel est le coût ?

Le coût d'un certificat d'admissibilité a augmenté à la suite du renouvellement de l'entente loisir entre la ville de Granby et la Municipalité pour les années 2024 à 2028. Comme les années précédentes, la Municipalité assumera une partie des frais. La nouvelle tarification a été adoptée dans le règlement 668-2024 – Taxation 2025, sous l'article 13.

<https://www.miltonqc.ca/municipalite/proces-verbaux/reglements-municipaux/>

Ressources de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :

viocommunautaire@miltonqc.ca 450-378-1942 ext 126
<https://www.miltonqc.ca/services-aux-citoyens/loisirs-et-culture/carte-loisirs-granby/>

Ressources de la ville de Granby :

infos-carteloisirs@granby.ca 450-776-8282
<https://granby.ca/fr/carte-loisirs>



Système d'alertes et notifications de masse

Citam est un logiciel qui permet à la municipalité d'informer rapidement les citoyens par courriel, texto ou message vocal en cas de problème majeur (ex. : inondations, alertes météo, pannes d'électricité, travaux, déneigement, fermeture de route).

Inscrivez-vous dès maintenant pour être informé !

<https://www.miltonqc.ca/services-aux-citoyens/securite-publique-et-civile/>

Comptes de taxes 2025

Les comptes de taxes seront envoyés par courrier d'ici le 3 février 2025. Si vous ne les avez pas reçus d'ici la semaine du 10 février, contactez-nous ou venez au bureau municipal pour en obtenir une copie.

Nous cherchons des bénévoles pour la mise sous pli. Contactez-nous à mun@miltonqc.ca !



Licence de chien

L'enregistrement de votre chien se fait lors de l'adoption **ET** à chaque début d'année, à l'hôtel de ville, au coût de 25 \$ (par chèque, argent comptant ou carte débit).

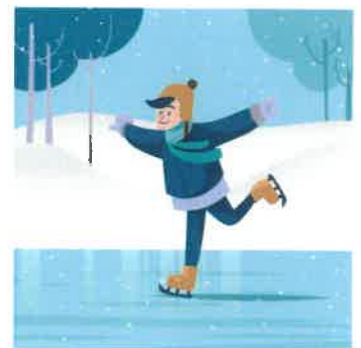
Au plus, le nombre total de chien autorisé par unité (propriétaire ou locataire) est de deux chiens maximum.

Surveillant(e)s de patinoire recherchés !

La municipalité recherche des surveillant(e)s de patinoire pour la saison hivernale. Sous la responsabilité de la responsable des loisirs, vous assurerez la sécurité des usagers et veillerez au bon déroulement des activités sur la patinoire.

Postes à temps partiel, horaires flexibles.

Envoyez votre candidature à viemunicipautaire@miltonqc.ca !



Bénévoles recherchés!

Bénévoles recherchés !

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider dans diverses activités tout au long de l'année.

Si vous souhaitez contribuer, contactez-nous à viemunicipautaire@miltonqc.ca !



Sainte-Cécile-de-Milton



L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes !

Que cette période festive soit l'opportunité de vous ressourcer avec vos proches en vue de la nouvelle année. Nous espérons que 2025 sera une année pleine de belles surprises et de succès pour la réalisation de tous vos projets.

Au plaisir de vous retrouver en 2025 !

L'équipe municipale



2025
MEILLEURS VOEUX



Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.

L'équipe sera de retour le 6 janvier 2025.

